

Observation demat27

Formulaire "Enquête publique - Modification n° 10 du PLU de MORZINE" posté le 15/02/2019 à 17:28:20.

[Depuis cette page.](#)

Votre message

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous sommes résidents fréquents et réguliers d'Avoriaz depuis plus de 30 ans en tant que propriétaires d'une résidence secondaire dans la station .Les modifications du PLU projeté nous apparaissent pour certaines mesures en contradiction totale avec la protection de la nature et de l'environnement de la commune de Morzine Avoriaz.

- l'augmentation du nombre de lits envisagé est totalement disproportionné avec le domaine skiable déjà saturé pendant de longues périodes et tout particulièrement sur Avoriaz qui reçoit en raison de son altitude tous les skieurs des communes environnantes dès que le manque de neige se fait sentir.

- l'hôtel envisagé place Jean Vuarnet qui permet 10.000 m² de surface de plancher est beaucoup trop important pour s'intégrer à l'environnement immédiat et la brochure financière de Pierre et Vacances qui a déjà intégré cet hôtel dans ses prochaines réalisations permet de douter de la destination définitive de celui-ci qui sera comme les précédents transformé dans quelques années en résidence hôtelière puis en simple immeuble d'habitation.

- Le projet de téléphérique 4S partant du centre de Morzine pour rejoindre Avoriaz en 15 mn est un projet qui va à l'encontre de toute préservation de la vallée de Morzine. Outre les nuisances qu'apporteraient les énormes pylônes nécessaires à sa réalisation, son existence augmenterait la population des skieurs dans des proportions extrêmement importantes alors qu'aucune nouvelle installation n'est prévue pour absorber ce flot de skieurs supplémentaires une fois arrivés Place Jean Vuarnet. Enfin le coût financier colossal de ce projet est des plus flou tant dans son montant qui varie du simple au double en fonction des documents que dans son financement ;

une solution alternative pour fluidifier le transport des skieurs de Morzine vers Avoriaz peut être envisagée avec beaucoup plus de respect environnemental et pour un coût financier bien moindre par la modernisation du télécabine de supermorzine.

- une nouvelle disposition du projet de PLU établit des créations de zones de commercialisation protégées dans le centre d'Avoriaz.c'est une bonne idée.

Mais il ne faut absolument pas exclure de ces zones commerciales protégées le chalet du village des enfants pour en faire une zone constructible d'habitation.C'est tuer le village des enfants alors que sa présence sur la place centrale est l'âme d'Avoriaz.Le village des enfants tel qu'il est actuellement est la spécificité d'Avoriaz,un concept unique donnant à Avoriaz un positionnement familial et une ambiance au centre ville si ludique.Relocaliser le village des enfants sur le plateau ou le restreindre sur la butte du manège enlèverait tout le charme de son existence.

Ce sont ces observations qui nous amènent ,monsieur le commissaire enquêteur, à vous demander de bien vouloir émettre des avis défavorables sur ces différents points.

Cordialement,